

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 47

Artikel: A propos d'armoiries communales
Autor: Bioley, Pierre / Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicités
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS,
pour 1922, recevront ce journal

GRATUITEMENT

dès ce jour au 31 décembre prochain, en s'adressant à l'Administration, 9, Pré-du-Marché, Lausanne.



MA IO VEIN-NO ?

SE lâi a bin dâi sorté dé bîte, de maladi, on trouvè bin dâi z'espèces dé dzeins et vo mè derâ to cé que vo voudrâ, ne lâi a pa reinquî la grata que sé ramassé, lâi a assebin la moudâ et l'è principalemein dé la moudâ que vo vu dévesâ.

— Dein noutron tein, vu deré lou tot vilhiou, ka ne su plièret dé sti matin, ié dza oùu souna midzo bin quoquè coup, le dzouveni fehlî sé vetesson to parâ ma quiè ora; l'avan dâi robé qu'allavan bin adrâi tanquié su lau sola, onna galèzâ vesta pas trau décolatcha et on tsapi que n'étai pardieu pa à dédaigni. Vo djiroû que fasâi plièsi dé sailli avoué dâi grachaus vethiè dinche, on s'ein creyâ! cein l'étai la vretabliou fehlî dé la campagne; ma ora, ne sé pas quién ouvrâ dan diabliou l'a passâ; ein é iù, — ne vu pa vo deré iò ka, quand bin su vilhiou, ne tigniou pa dé mé feré traîré lè ge — que m'ant té ridou pedhy; l'avan met dâi solâ avoué dâi talon dé demi pi dé hiau, seimblâvè que martsivan su dâi tsevebli à niâ, dâi robé que lau z'allavant tanquié ai dzénau et onco pas pi, dâi zaquî bario-lâe rodze et nairé fermou décolatschâ — po ne pa vo deré tanquié io — lou pétroû serra dein on corset que ne pouâvan quazu plièret socliâ et po fini dé sé veti quemein dian, l'avan met su la fri-mousse onna voiletta — paret que cein conservé lou teint — ora è-te veré, n'en sé diablie lou mot, n'en mettou mein !

Et deré que lè cosse lé damusalé dé noutra balla campagne vaudoise dé 1921. Marc à Louis, du *Conteur*, que l'è prau fin, porâ-te mè deré cein que volant itré le fehlî dé pâysan dé 1922 ? mè, ne lâi compreigniou plièret. *On ami d'au Conteur.*

ON REGRET

Dou z'amis dè cabaret qu'ein avoint prâi onna bombardâi ài pomme sè vont reduirè et sè baillont lo bré. Lo tsmin, ma fâi, n'étai pas trâo lardzo, kâ lè dou compagnoi lo tésavant d'on mäidelion à l'autro, et l'aviont bio brelantsi, sè mantegnont bo et bin; mâ n'arai pas failli que ion dâi gaillâ sè baillâi on betset, ào bin que cauquon sè vignâ eimbonâ contré leu, l'ariont vito rebattâ perque bas. Ora, ne sè pas se l'etiont ébahî leu mème d'êtrâ asse solido; mâ áo bes d'on momeint, tandi que cami-

nâvont tant bin què mau ein trabetsaint et ein giguezagueint, ion dè stâo compagnons fâ à l'autro :

— Louis !
— Et quiet ! François ?
— Ne sein rudo bîtes !
— Et porquî ?
— Po cein que te vâi qu'on ne sè rebattâ pas coumeint dé couteama, et qu'on arâi bin pu bâirè onco demâ.
— Aloo !

A PROPOS D'ARMOIRIES COMMUNALES

Mon cher *Conteur*,

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la publication des armoiries vaudoises. Pour répondre au vœu final de Mérine, je me permets de lui signaler un projet d'armoiries que j'ai aperçu, il y a quelques jours, dans la salle de la Municipalité, à Mathod, — un dessin au crayon épingle au mur — inspiré probablement par les articles du *Conteur*.

L'auteur du projet a voulu faire des armes parlantes et s'est inspiré de la prononciation usuelle du mot « Mathod » : *mathoud* ou *matou*.

L'écu, aux couleurs cantonales, porte à la partie supérieure (blanche) deux chats ou matous de... ? assis et affrontés.

Mérine pourra obtenir sans doute, des autorités de Mathod, une copie de ce projet, qui a le mérite, peut-être pas très héraudique, d'être couleur locale.

Pierre Boley.

* * *

On nous prie d'insérer les lignes suivantes :

Les typos ont commis quelques fautes dans mes articles sur les armoiries communales; elles étaient dues, peut-être, à ma mauvaise écriture. Cependant, je tiens à dire que la partie supérieure de l'écusson d'Yverdon n'a jamais été bleue; elle est blanche (argent). Mérine.



BRETONNET ET COUSIN-GRIVOIS

TIl colonel Lécorché de Vaucresson avait une âme simple et loyale dans un corps de beau militaire. Soldat de race comme de tempérance, il avait suivi la carrière rectiligne des siens, ainsi qu'on enfile une venelle qui raccourcit pour gagner du temps sur la vie. Les Lécorché de Vaucresson se divisaient en deux lignées : la bretonne et la normande; il était de la bretonne.

Il en eût même été le dernier si, d'un mariage, il n'eût eu un fils pour perpétuer son nom. Cet héritier s'appelait Firmin. Le père et le fils s'adoraient. Ce que l'un voulait, le voulait l'autre, et la plupart du temps ils le voulaiient ensemble.

— Quand tu voudras te marier, avait dit le père à son fils, tu n'auras qu'à me donner l'adresse des parents de la jeune personne. Je passerai ma redingote de Pékin, et, avec ma rosette, j'irai leur de-

mander sa main pour toi. Mais il est bien entendu, n'est-ce pas, qu'à tu ne m'enverras que chez de parfaits honnêtes gens ?

Or la semaine dernière, le jeune homme entra de bon matin chez le colonel qui fumait sa pipe dans son lit, la fenêtre ouverte.

— Ah ! c'est toi ? Tu te décides à venir voir ta vieille baderne paternelle ! Vas-tu bien, au moins.

— Habille-toi et viens, je t'emmène par le rapide.

— Où ?

— Tu le verras. Hâte-toi.

— Quoi faire ?

— Demander la main de Colette.

— A qui ?

— A son père, M. Bretonnet.

— Quel Bretonnet ?

— Le député sortant.

— Bien. Honorable, hein ! tu sais ?

— C'est l'épithète homérique. Ils le sont tous. Lui, il est austère. L'austère Bretonnet ! Il se représente. Il sera réélu. J'aime sa fille. Mets ta rosette.

— Marchons, fit le bon Lécorché de Vaucresson.

Et, trois heures après, ils débarquaient à... mais nommez-la vous-même, et il se dirigeaient vers la demeure depuis deux mois familière à l'amoureuse.

Toutes les rues étaient tapissées d'affiches bariolées, où chantaient, sur tous les tons, les noms et les programmes des candidats à la députation parlementaire, et, au milieu de cette réclame multicolore, le colonel avait la sensation d'être criblé de confetti.

Au coin d'une palissade, les regards du colonel s'arrêtèrent sur un placard de couleur flamboyante, où on lisait, en lettres d'un pouce :

« Citoyens,

« L'austère quinze mille, sans compter le rabiot, qui, sous le nom de

BRETONNET

a le culot de se présenter encore une fois à vos suffrages, ne s'appelle pas plus Bretonnet que je m'appelle Adamastor. C'est un simple bagnard, bien connu à la Nouvelle, et qui n'a même pas fait son temps ! J'attends son démenti de pied ferme.

« Vous ne voterez pas, honnêtes gens, commerçants probes, pères de famille attentifs, fonctionnaires héroïques, laboureurs magnanimes, pour un repris de justice qui n'a même pas le courage de son opinion et se dissimule lâchement sous la pelisse d'un millionnaire.

COUZIN-GRIVOIS »

— Diable ! avait fait le colonel.

Et, montrant le placard à son fils :

— As-tu lu ça ?

Firmin haussa les épaules et se mit à rire :

— Viens donc, c'est le moment où la France renouvelle son gouvernement.

— Il n'y pas de fumée sans feu, observa Lécorché de Vaucresson, et ce Couzin-Grivois a l'air de savoir ce qu'il avance.

— Alors, lis la réponse du beau-père, elle est à côté, sur le même mur :

« Chers électeurs,

« Vous avez fait justice, par le mépris des imputations aberrantes, du malheureux qui ne craint pas de s'attaquer au bloc d'une vie de labeur couronnée des insignes de l'ordre national. Le sieur

COUZIN-GRIVOIS ou GRIVOIS-COUZIN

car son état civil n'a jamais été bien établi, oublie que si j'étais allé au bagne je l'y aurais connu. J'ai